APERÇU DES PRINCIPAUX SUBSIDES EN WALLONIE – 2023

AIDE À L'INVESTISSEMENT

MDEN EIN VEST	SSETTER	
	La Région wallonne accorde des aides aux petites, moyennes et grandes entreprises qui réalisent un investissemen d'expansion économique.	
Coûts éligibles	Les terrains et bâtiments achetés, construits ou étendus, les équipements, le mobilier, les softwares et brev (partiellement), ainsi que le matériel roulant sont éligibles sauf exception.	
Timing	Il est impératif de compléter une fiche d'intention (fiche préalable) avant de commencer à passer des bons de commandes. Un dossier complet doit être introduit dans les 6 mois qui suivent.	
	Grande entreprise	
Conditions d'accès	 ▶ Grande entreprise (selon la définition européenne) ▶ Forme juridique éligible¹ ▶ 25% (min.) de financement par des fonds privés ▶ Secteur d'activité éligible² ▶ Au moins 1 siège d'exploitation situé en zone de développement (révision durant le premier semestre 2022) ▶ Montant minimum d'investissement : 1.000.000€ ▶ Création d'emploi obligatoire ▶ Investissement en faveur d'une nouvelle activité économique (création d'un établissement ou diversification de l'activité d'un établissement existant) 	
	¹ Non inclus dans les déclarations : ASBL, associations, partenariat sans comptabilité, etc. ² Une liste est disponible sur demande.	
Montant de l'aide	Prime représentant max. 10% des investissements, exonération du précompte immobilier d'une durée maximale de 5 ans pour les immeubles par nature	
	Petite et moyenne entreprise	
Conditions d'accès	 ▶ PME ▶ Forme juridique éligible¹ ▶ 25% (min.) de financement par des fonds privés ▶ Secteur d'activité éligible² ▶ Au moins 1 siège d'exploitation situé en Wallonie. Une implantation en zone de développement permet d'obteni un pourcentage d'aide supérieur ▶ Investissement supérieur à la moyenne des amortissements des 3 dernières années ▶ Création d'emploi non obligatoire mais préférentielle pour le taux d'aide ¹ Non inclus dans les déclarations : ASBL, associations, partenariat sans comptabilité, etc. ² Une liste est disponible sur demande. 	
Montant de l'aide	Prime représentant max. 18% des investissements, exonération du précompte immobilier d'une durée maximale de 5 ans pour les immeubles par nature	

Update 2023

Contact: www.bdo.be • tax@bdo.be





PRIME À L'UTILISATION DURABLE DE L'ÉNERGIE

	La Région wallonne accorde une prime à l'investissement aux entreprises qui réalisent un programme d'investissements visant l'utilisation durable de l'énergie (production d'énergie issue de sources d'énergie renouvelables, cogénération à haut rendement et économies d'énergie au cours du processus de production).
Conditions d'accès	 ► PME ou grande entreprise (selon la définition européenne) ► Forme juridique éligible¹ ► 25% (min.) de financement par des fonds privés ► Secteur d'activité éligible² ► Au moins 1 siège d'exploitation situé en Wallonie. Une implantation en zone de développement permet d'obtenir un pourcentage d'aide supérieur ► Montant minimum d'investissement : 25.000€ ► Création d'emploi non obligatoire ¹ Non inclus dans les déclarations : ASBL, associations, partenariat sans comptabilité, etc. ² Une liste est disponible sur demande.
Montant de l'aide	Prime représentant 20 à 50% des investissements (liés à la taille de l'entreprise et au type d'investissement), exonération du précompte immobilier de 3 à 5 ans

PRIME À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La Région wallonne accorde une prime à l'investissement et une exonération du précompte immobilier de 3 ans à 5 ans aux entreprises qui réalisent un programme d'investissements visant la protection de l'environnement.

Conditions d'accès

- ▶ PME ou grande entreprise (selon la définition européenne)
- ▶ Forme juridique éligible¹
- ▶ 25% (min.) de financement par des fonds privés
- ► Secteur d'activité éligible²
- ► Au moins 1 siège d'exploitation situé en Wallonie. Une implantation en zone de développement permet d'obtenir un pourcentage d'aide supérieur
- ► Montant minimum d'investissement : 25.000€
- ► Création d'emploi non obligatoire

¹ Non inclus dans les déclarations : ASBL, associations, partenariat sans comptabilité, etc.

Montant de l'aide

Prime à l'investissement de 10 à 40% des surcoûts d'investissement, exonération du précompte immobilier de 3 ans à 5 ans

Montant de l'aide = base subsidiable (surcoût) x taux brut

CRITÈRES	PME	GE
Investissement visant à dépasser les normes du permis		15%
Investissement visant à dépasser les normes, à condition d'être certifié ISO 14001		17,50%
Investissement visant à dépasser les normes, à condition d'être certifié EMAS		20%
Investissements permettant une adaptation anticipée aux futures normes communautaires, à	PE : 15%	
condition que les investissements soient mis en œuvre et achevés plus de 3 ans avant la date d'entrée en vigueur de la norme		-
Investissements permettant une adaptation anticipée aux futures normes communautaires, à condition que les investissements soient mis en œuvre et achevés entre 1 et 3 ans avant la date d'entrée en vigueur de la norme		





 $^{^{\}rm 2}$ Une liste est disponible sur demande.

AIDE DE R&D - WIN4COMPANY

Win4Company vise à aider les entreprises à financer un projet de recherche industrielle ou de développement expérimental. Ce projet vise soit une acquisition de nouvelle(s) connaissance(s) en termes de progrès scientifique et technique, soit l'utilisation de connaissances pour le développement d'un produit, d'un procédé ou d'un service. Ce projet peut également permettre un renforcement du potentiel scientifique et technologique de la société. **Conditions** Les projets sont évalués selon la base légale définie ci-dessous : ▶ Le projet doit avoir un caractère innovant. d'accès ▶ Le projet doit être qualitatif, techniquement faisable et pertinent par rapport aux besoins technico-économiques de la Région wallonne. L'entreprise doit être capable de valoriser les résultats attendus du projet. ▶ Le projet doit s'inscrire dans une optique de contribution au développement durable. ▶ L'entreprise doit pouvoir faire face aux besoins financiers actuels et prévisibles du projet, ou avoir la possibilité de trouver les financements complémentaires correspondant à ces besoins. Le projet doit comporter un degré de risque évident. ▶ La demande d'aide complète doit être introduite avant le début du programme de R&D. Montant de l'aide Subvention ou avance récupérable dont le taux dépend du type de recherche et de la taille de l'entreprise. Elle représente 35 à 70% des dépenses éligibles et peut être augmentée en cas de partenariat. Pour une recherche industrielle, l'aide est accordée sous forme de subvention : ▶70% pour une petite entreprise ▶ 60% pour une moyenne entreprise ▶ 50% pour une grande entreprise

Pour un développement expérimental, l'aide est accordée sous forme d'avance récupérable :

- ▶ 55% pour une petite entreprise
- ▶ 45% pour une moyenne entreprise
- ▶ 35% pour une grande entreprise

En cas de partenariat et sous certaines conditions, les taux susmentionnés peuvent être augmentés dans le cas d'une coopération effective entre, d'une part, une PME wallonne et au moins une autre entreprise wallonne et, d'autre part, une entreprise wallonne et une entreprise située hors de Wallonie. Cette augmentation représente 10% (pour les financements en subvention) ou 15% (pour les financements en avance récupérable).





AIDE DE SUPPORT TECHNIQUE - WIN4EXPERTISE

au sein de l'entreprise.

brevet en vue de son exploitation.

Win4Expertise est un programme composé de 3 axes qui permet à des entreprises d'avoir recours à un expert extérieur pour définir le potentiel d'une technologie Innovante. Les 3 piliers sont les suivants : ▶ Programme Win4Expertise - Conseil en marketing stratégique ▶ Programme Win4Expertise – Brevet ▶ Programme Win4Expertise – Support technique Conditions Les projets sont évalués selon la base légale définie ci-dessous : ► PME (selon la définition européenne) d'accès Le projet doit avoir un caractère innovant ▶ Le projet doit être qualitatif, techniquement faisable et pertinent par rapport aux besoins technico-économiques de la Région wallonne ▶ L'entreprise doit être capable de valoriser les résultats attendus du projet ▶ Le projet doit s'inscrire dans une optique de contribution au développement durable ▶ L'entreprise doit pouvoir faire face aux besoins financiers actuels et prévisibles du projet, ou avoir la possibilité de trouver les financements complémentaires correspondant à ces besoins ▶ Le projet doit comporter un degré de risque évident ▶ La demande d'aide complète doit être introduite avant le début du programme de R&D Montant de l'aide Dans le cadre du support technique et marketing, une subvention représentant 75% du coût de la sous-traitance est accordée. Dans le cadre de l'expertise brevet, une subvention représentant de 15 à 50% des frais de brevet est accordée. **Spécificités** ▶ Le programme Win4Expertise - Conseil en marketing stratégique permet aux PME de recourir à des conseils extérieurs pour connaître le potentiel commercial d'un produit ou d'un procédé innovant développé en interne ou lors de l'acquisition d'une technologie innovante. ▶ Le programme Win4Expertise – Support technique permet aux PME de recourir à un organisme extérieur public : centre de recherche collective agréé, organisme public de recherche, unité de recherche universitaire ou de haute école pour la réalisation de prestations techniques (analyses, mesures, essais...) s'inscrivant dans une démarche d'appui, de conseil et de support à l'innovation idéalement préalable à des activités de R&D

▶ Le programme Win4Expertise - Brevets permet aux PME de protéger une innovation par dépôt ou acquisition de



